

LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

**MANUEL CANADIEN DE
RÈGLEMENTS POUR LES
COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF**

Édition 2025



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE SAUVETAGE SPORTIF

Publié par la Société de sauvetage

2420 rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1

Téléphone : 613-746-5694

Courriel : experts@lifesaving.ca Site Internet : www.sauvetage.ca

Première édition, février 2025

Copyright, février 2025 par la Société royale de sauvetage Canada. La matière de ce manuel est protégée par des droits d'auteurs et peut être utilisée seulement dans un but individuel et non pas commercial. Tous les autres droits d'auteurs sont réservés.

Il est interdit d'utiliser ce manuel à des fins commerciales incluant sa publication, sa diffusion ou sa redistribution quel que soit le mode de diffusion sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Transmettez de telles demandes à la Société de sauvetage Canada.

S'il y a divergence entre la version anglaise officielle du *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* et les éditions dans d'autres langues, la plus récente édition anglaise sera considérée comme étant le texte définitif.

S'il y a divergence entre la version anglaise électronique officielle du *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* et toutes autres éditions imprimées, la plus récente édition anglaise électronique officielle sera considérée comme étant le texte définitif.

ISBN [À VENIR]

Service national des sauveteurs^{MD}, Aqua Bon^{MD}, Nager pour la vie^{MD}, Nager pour survivre^{MD} et Société de sauvetage^{MD} sont des marques de commerce de la Société royale de sauvetage Canada. Les autres marques de commerce utilisées dans ce document appartiennent aux propriétaires qui les ont enregistrées.

LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE SAUVETAGE SPORTIF



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

PRÉAMBULE

Le Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif a été conçu pour être l'autorité en matière de sauvetage sportif dans tous les événements et compétitions sanctionnés par la Société de sauvetage Canada. Il est aligné avec le Manuel de règlements de compétition de l'*International Life Saving Federation (ILS)* et, dans la mesure du possible, se réfère à ce dernier en tant qu'autorité. Lorsque des explications ou des définitions supplémentaires sont nécessaires, ce manuel de règlements fournira ces clarifications ou répondra aux besoins ou lacunes identifiés.

Les compétitions où des records nationaux sont réalisés doivent suivre les règles nationales pour ces épreuves et ne doivent pas être modifiées. La sanction pour tous les événements nationaux est obtenue par via le processus national tel que décrit plus loin dans ce manuel. Les organismes provinciaux du sport sont autorisés à apporter des modifications provinciales supplémentaires s'ils le jugent approprié ou nécessaire. La sanction de ces compétitions relèvera de la division provinciale de la Société de sauvetage.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur temps et leur contribution à la réalisation de ce manuel de règlements. Les bénévoles sont essentiels au fonctionnement de ce sport, et nous leurs sommes reconnaissants pour leur expertise et leur engagement.

Les membres du comité :

- Heather Barr
- Serge Bernier
- Rebecca Boyd
- Clotilde Anne-Marie Friedmann
- Desiree Janzen
- Tara-Sue Moore
- Olivier Nugent
- Shanna Reid
- Perry Smith
- Tara van der Linden-Schouten

La Commission nationale du sauvetage sportif

TABLE DES MATIÈRES

1^{ere} Section	Le sauvetage sportif	2
1.1	Le rôle du sauvetage sportif.....	2
	Les championnats en sauvetage sportif.....	2
	Les épreuves en sauvetage sportif	2
	Les caractéristiques du sauvetage sportif	3
1.2	L'histoire du sauvetage sportif au Canada	3
	L'équipe nationale.....	5
1.3	La Société de sauvetage	5
	L'organisme directeur canadien du sauvetage sportif	6
	Les sanctions.....	6
1.4	La commission du sauvetage sportif	8
1.5	Le développement des athlètes (aligné sur Le sport pour la vie).....	8
2^e Section	Règles et procédures générales	11
2.1	Admissibilité.....	11
2.2	Catégories	11
2.3	Mannequins	12
2.4	Les résultats et les records	12
	Les records canadiens.....	12
	Records mondiaux ou du Commonwealth.....	13
2.5	Les uniformes et l'équipement des équipes	13
2.6	Le code de conduite.....	14
2.7	Mauvaise conduite.....	14
2.8	Les disqualifications et classifications « N'a pas terminé ».....	14
2.9	Les protêts et les appels	14
2.10	Agence mondiale antidopage (AMA).....	14
2.11	Les normes pour les installations et l'équipement ainsi que les procédures de scrutation	14
3^e Section	Épreuves en bassin long en piscine	16
3.1	Épreuves	16
3.2	Codes de disqualification	20

4^e Section	Épreuves en bassin court en piscine	22
	4.1 Règles générales.....	22
	4.2 Épreuves	22
	4.3 Codes de disqualification	32
5^e Section	Compétitions océaniques	34
	5.1 Conditions générales pour les compétitions en plage et océan.....	34
	5.2 Épreuves	34
	5.3 Codes de disqualification	36
6^e Section	Épreuves de priorité	38

1^{ere} SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF

LE SAUVETAGE SPORTIF



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

1^{ère} Section

LE SAUVETAGE SPORTIF

Des compétitions aux niveaux locaux, régional, provincial, canadien, du Commonwealth ainsi que des championnats mondiaux se déroulent dans le domaine du sauvetage sportif. Le sauvetage sportif fait aussi partie des Jeux mondiaux.

Le sauvetage sportif est un des rares sports non olympiques qui est reconnu par le comité international olympique et la Fédération des Jeux du Commonwealth. Le CIO reconnaît l'*International Life Saving Federation (ILS)* comme étant la fédération régissant le sauvetage sportif au niveau mondial.

La reconnaissance du CIO est significative, car elle offre d'énormes avantages dans le domaine du sauvetage, incluant de nouveaux outils permettant d'attirer des participants dans les programmes de formation en sauvetage, la possibilité de faire la promotion de notre mission de sauvetage et d'attirer l'attention de donateurs et de commanditaires en appui à la prévention de la noyade. Le sauvetage sportif est un important point d'entrée en ce qui a trait aux bénévoles et au personnel de la Société de sauvetage.

1.1 LE RÔLE DU SAUVETAGE SPORTIF

Le sauvetage sportif contribue à la mission de la Société en impliquant les jeunes et les en inspirant à réaliser notre mission humanitaire; en leur offrant un incitatif à acquérir une formation en sauvetage, et à développer leurs aptitudes; en encourageant l'innovation en ce qui a trait aux techniques de sauvetage et en leur offrant des occasions inespérées lors de notre recrutement en ce qui a trait au bénévolat, à la fidélisation et au développement du leadership.

Les championnats en sauvetage sportif

Les Championnats mondiaux en sauvetage sportif se déroulent tous les deux ans et sont organisés sous les auspices et en respectant les règlements de l'*International Life Saving Federation*. Les Championnats en sauvetage du Commonwealth se déroulent tous les deux ans et sont organisés sous les auspices et en respectant les règlements de la *Royal Life Saving Society*. Le sauvetage sportif fait également partie des Jeux mondiaux qui se déroulent tous les quatre ans, ainsi que de nombreuses autres compétitions internationales lorsqu'elles sont disponibles.

Des championnats nationaux et provinciaux ont été organisés au Canada sous les auspices de la Société de sauvetage canadienne, et ce depuis plus de 40 ans.

Les épreuves en sauvetage sportif

Ces épreuves en piscine et en eau libre lancent des défis et font valoir les compétences, la condition physique, les connaissances et les valeurs des athlètes dans les catégories par groupes d'âge, libre et des maîtres.

L'épreuve sauvetage technique requiert un bon jugement, des prises de décisions rapides et un travail d'équipe.

Les athlètes compétitionnant en sauvetage sportif sont d'abord des sauveteurs, y compris pendant les compétitions.

Les caractéristiques du sauvetage sportif

- Un large éventail d'épreuves à dimensions multiples pouvant combler les besoins de tous les participants.
- Utilisation de règlements et de procédures normalisées internationales lors du déroulement de toutes les épreuves.
- Élaboration de parcours d'apprentissage pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels. L'apprentissage et la formation sont fondés sur un modèle de développement à long terme de l'athlète.
- S'efforcer d'être inclusif, équitable et diversifié dans l'offre d'activités. Nous travaillons à rendre l'accès à la participation sous toutes ses formes aussi peu contraignant que possible, en commençant au niveau local jusqu'à la compétition internationale. Les principes d'équité, de justice et d'inclusivité guident les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs qui sont censés opérer dans le cadre d'un Code de conduite établi conformément aux politiques de la Société de sauvetage Canada et au Règlement de compétition de l'ILS.

1.2 L'HISTOIRE DU SAUVETAGE SPORTIF AU CANADA

Effectuer un sauvetage se résume souvent à une course dans l'eau afin de secourir une personne en détresse avant que la victime ne se noie. Être prêt (posséder la condition physique, les compétences, les connaissances et le jugement) à gagner cette course signifie avoir la capacité de sauver des vies. Il n'est donc pas surprenant que la promotion des compétitions fit partie des objectifs de la *Royal Life Saving Society* lors de sa formation en 1891.

Dans les années 1930, la Société de sauvetage a commencé à tenir des courses en sauvetage. Au cours des années 1960, la Société a commencé à organiser des championnats provinciaux en sauvetage.

Le premier Championnat canadien de sauvetage dont la Société a été l'hôte a eu lieu en 1977 à la piscine Pan-Am à Winnipeg. Des épreuves d'intervention d'urgence et des courses faisaient partie du programme de cette compétition.

En 1986, la Société a accueilli la première compétition internationale de la « série Rescue » qui se déroule tous les deux ans – Rescue 86 présentait les Championnats mondiaux en sauvetage de la *World Life Saving (WLS)* à la plage Kitsilano et à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver. Les Canadiennes et Canadiens participent à des compétitions internationales depuis cette époque.

Les premiers Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs pour les jeunes de moins de 16 ans se sont déroulés en 1998 à la piscine de l'Université Carleton à Ottawa.

La Société a homologué la tenue des premiers Championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique en 2000 à la plage Rissers en Nouvelle-Écosse. En 2001, nous avons ajouté la catégorie des maîtres à ce championnat annuel.

Pour la première fois en 2001, dans le cadre du Championnat canadien de sauvetage à Edmonton incluaient des épreuves de courses normalisées au niveau international en plus d'épreuves traditionnelles de sauvetage technique.

La catégorie des maîtres a été inaugurée dans le cadre des Championnats canadiens de sauvetage de 2002 au Etobicoke Olympium de Toronto. Une catégorie pour les juniors a aussi été introduite aux Championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique.

À compter de 2002, les Canadiennes et Canadiens pouvaient donc participer dans les catégories par groupe d'âge, libre, et des maîtres tant dans les compétitions en piscine que celles en eau libre lors des championnats canadiens.

La catégorie pour les 16 à 19 ans a été introduite en 2008 au sein des Championnats canadiens en piscine et des Championnats canadiens sur plage océanique.

À compter de 2009, la catégorie des moins de 16 ans est devenue une responsabilité provinciale au lieu d'une responsabilité nationale.

La Société de sauvetage a organisé les Championnats de sauvetage de la RLSS du Commonwealth qui ont eu lieu en juin 2009 à Edmonton en Alberta.

La Société de sauvetage a organisé les Championnats de sauvetage de la RLSS du Commonwealth qui ont eu lieu en 2023 à Windsor en Ontario.

À compter de 2025, la plus récente édition du *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* fut créée et inclut les épreuves en bassin court ainsi qu'un alignement aux standards de l'ILS. Il inclut également la définition des catégories d'âge pour les 15-18 ans et les maîtres.

L'équipe nationale

Au cours des années 1990, diverses équipes ont représenté le Canada lors des compétitions internationales. En 2000, la Société a officiellement assigné une équipe nationale en sauvetage afin de représenter le Canada au niveau international. Nous avons invité les surveillants-sauveteurs canadiens à participer à une série de camps de formation et les membres de l'équipe nationale ont été choisis d'après leur performance lors de ces camps.

De nos jours, les membres de l'équipe nationale sont choisis suite à leur participation aux Championnats canadiens et à d'autres compétitions adoptées spécifiquement par la Commission nationale du sauvetage sportif en tant qu'événements ayant pour but cette sélection.

Lors de sa première participation internationale aux Jeux mondiaux en sauvetage (Rescue 2000) à Sydney en Australie, l'équipe nationale canadienne s'est qualifiée pour participer aux Jeux de la bonne volonté de 2001 à Brisbane.

Au niveau international, l'équipe nationale et que d'autres membres de clubs en sauvetage canadiens ont continué à participer à des compétitions internationales du Commonwealth et aux championnats mondiaux de l'ILS, ainsi qu'à une variété d'autres compétitions, incluant des championnats nationaux se déroulant dans d'autres pays.

1.3 LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

La Société de sauvetage est le chef de file en surveillance aquatique au Canada. La Société œuvre dans le but de prévenir la noyade et les traumatismes liés à l'eau par le biais de ses programmes de formation, sa campagne de sensibilisation du public Aqua BonMD, sa recherche sur les incidents aquatiques, ses services de gestion de la sécurité aquatique et le sauvetage sportif.

Chaque année, la Société offre une formation à plus de 1,5 million de Canadiens en natation, sauvetage, surveillance aquatique et leadership. C'est la Société qui établit la norme en ce qui a trait à la sécurité aquatique au Canada et qui émet les certificats aux surveillants-sauveteurs canadiens – la norme professionnelle pour la surveillance aquatique au Canada.

La Société de sauvetage est un organisme philanthropique indépendant et un organisme de charité enregistré qui sauve des vies au Canada depuis plus d'un siècle. La Société est composée de 10 divisions provinciales/territoriales, de dizaines de milliers de membres individuels et de quelque 4 000 membres affiliés constitués de piscines et de plages continentales.

L'organisme directeur canadien du sauvetage sportif

La Société représente le Canada à l'échelle internationale en étant un membre actif de l'*International Life Saving Federation* et de la *Royal Life Saving Society (RLSS)*. En tant que membre canadien de l'ILS, elle agit aussi comme organisme directeur du sauvetage sportif au Canada. Le Canada est un membre ayant droit de vote au sein de la Commission du sauvetage sportif de l'ILS et du comité du Commonwealth.

En tant qu'organisme directeur du sauvetage sportif au Canada, la Société de sauvetage établit les règlements visant à assurer la sécurité et l'impartialité du système utilisé lors des compétitions en sauvetage dans les catégories par groupe d'âge, senior, et des maîtres en ce qui a trait à leur réglementation et leur tenue.

La Société utilise les règlements qui ont été établis par l'ILS pour ce qui est de la tenue de ses épreuves de course. Les règlements pour les épreuves de sauvetage technique reflètent la longue et riche histoire du Canada dans ce domaine.

La Société de sauvetage est la seule à pouvoir autoriser la tenue de Championnats canadiens de sauvetage ou des compétitions de surveillants-sauveteurs dans les catégories par groupe d'âge, libre et des maîtres.

Les mots « national » ou « canadien » ne doivent pas être utilisés en relation avec les compétitions de sauvetage ou de surveillants-sauveteurs sans le consentement explicite de la Société de sauvetage.

Les sanctions

La Société de sauvetage est la seule qui peut homologuer des compétitions de sauvetage homologuées nationalement.

Les championnats de sauvetage sanctionnés par la Société de sauvetage Canada doivent utiliser les règlements, les normes et les procédures d'écrits dans le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* en vigueur.

Les éléments suivants doivent être comblés afin de recevoir son autorisation :

- i) tous les compétiteurs doivent être éligibles tel que défini dans la section *Admissibilité et droit de participation*.
- ii) les épreuves faisant partie de la compétition homologuée doivent se dérouler en respectant les règlements, les normes et les procédures décrites dans le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* et dans le livret ou la trousse de compétition. Il est également possible d'ajouter d'autres épreuves lors de la tenue d'une compétition homologuée.
- i) les épreuves faisant partie de la compétition homologuée doivent se dérouler en respectant les règlements, les normes et les procédures décrites dans le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif*. Il est également possible d'ajouter d'autres épreuves lors de la tenue d'une compétition homologuée.
- ii) le comité organisateur hôte doit avoir en place un plan de sécurité, de l'équipement de sécurité et un officier de sécurité, et ce pour la durée du championnat.
- iii) au plus tard un mois avant la date de la compétition, la Société de sauvetage doit recevoir le formulaire de demande d'homologation signée par la directrice ou le directeur de la compétition identifiant ce qui suit :
 - la date, l'heure et le lieu de la compétition
 - le formulaire d'inscription et l'horaire des épreuves
 - le nom de la/du juge en chef
 - le nom de l'officier de sécurité

La Société de sauvetage ne reconnaît pas les records établis ou les résultats de compétitions qui n'étaient pas homologués. La sanction doit être obtenue avant le début d'une compétition, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de sanctionner une compétition après la tenue de celle-ci.

La Société de sauvetage n'offre pas d'assurance aux officiels bénévoles et aux compétiteurs lors de compétitions qui ne sont pas homologuées.

1.4 LA COMMISSION DU SAUVETAGE SPORTIF

En 1998, la Société de sauvetage a nommé un Commissaire du sauvetage sportif en lui donnant le mandat d'établir au Canada un système pour la tenue de compétitions en sauvetage qui respecterait les nouvelles épreuves établies au niveau mondial et de rassembler toutes les activités connexes au sauvetage sportif au Canada sous la responsabilité d'une seule structure nationale qui rendrait des comptes à la Société de sauvetage.

Rendu en 2006 la Société avait établi une structure organisationnelle officielle en ce qui a trait à la gestion du sauvetage sportif au Canada. La Société de sauvetage a incorporé Lifesaving/Sauvetage Canada comme organisme à but non lucratif visant à gérer le sauvetage sportif au nom de la Société.

La Commission du sauvetage sportif a été établie en janvier 2007.

La Commission du sauvetage sportif a joué un certain nombre de fonctions depuis sa création. En 2022, la Commission du sauvetage sportif a été restructurée pour y inclure l'ensemble des provinces dans l'objectif de bâtir de nouveaux partenariats et relations nationales tout en renforçant l'accessibilité à la compétition.

1.5 LE DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES (ALIGNÉ SUR LE SPORT POUR LA VIE)

Le mouvement canadien Le sport c'est pour la vie identifie le modèle de développement à long terme de l'athlète qui définit les différents stades de développement des athlètes. Le sauvetage sportif reconnaît et valorise ce modèle et appui l'harmonisation avec ce cadre de référence.

Un sommaire du modèle de développement à long terme de l'athlète est présenté ci-bas :

Enfant actif : On introduit les jeunes enfants à des jeux relativement non structurés qui comportent une variété de mouvements du corps au cours desquels ils apprennent à bouger aisément et à apprécier le fait de bouger.

S'amuser grâce au sport : Les enfants participent à de nombreuses activités bien structurées qui les aident à développer des habiletés de base tout en s'amusant.

Apprendre à s'entraîner : L'athlète a acquis une plus grande conscience du corps et des aptitudes générales, ils sont prêts à apprendre les règles de base et les aptitudes spécifiques liées à plusieurs sports.

S'entraîner à s'entraîner : Cette étape est appropriée au début et à la fin de la poussée de croissance, car les filles et les garçons sont désormais prêt(e)s à consolider les habiletés et les tactiques sportives de base déjà acquises. Quoiqu'ils jouent dans le but de gagner et faire de leur mieux, il faut que la formation des habiletés et le développement de la forme physique soient prioritaires et non la compétition elle-même.

S'entraîner à la compétition : À cette étape, les choses deviennent plus « sérieuses ». Les adolescents(e)s et les jeunes adultes peuvent décider de se spécialiser dans une discipline spécifique et poursuivre une voie plus compétitive ou bien continuer de participer au niveau récréatif. Dans le cadre de cette étape visant le niveau compétitif, le volume de travail est beaucoup élevé et plus intense et s'étale sur toute l'année.

S'entraîner à gagner : Les athlètes d'élite chez lesquels on a identifié un talent particulier entreprennent cette étape au sein de laquelle l'entraînement intensif s'effectuera par le biais de méthodes d'entraînement, d'équipement et d'installations de première classe.

Vie active : Les athlètes peuvent participer à leur sport au niveau récréatif ou s'impliquer en tant qu'officiel ou entraîneur. Ils peuvent également choisir d'essayer un nouveau sport ou une nouvelle activité.

Les Championnats canadiens ont été conçus afin de combler les besoins des athlètes dans les trois dernières étapes. Les compétitions provinciales devraient s'harmoniser avec tous les niveaux du modèle de développement.

2^e SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF

RÈGLES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

2^e Section

RÈGLES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES

L'installation hôte est responsable de produire une trousse de compétition qui détaille les informations spécifiques de l'installation et de la compétition. Les procédures d'inscription, le plan de sécurité et les récompenses sont des exemples.

2.1 ADMISSIBILITÉ

Les compétitions sanctionnées par la Société de sauvetage Canada sont tenues dans le respect du *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif*. L'éligibilité pour participer à ces compétitions se définit comme suit :

Le membre doit :

- Tout membre individuel, club ou membre affilié de la Société de sauvetage en règle. Une personne ou un membre affilié est en règle à moins que son statut d'athlète inscrit ou d'affilié/membre n'ait été révoqué par la Société de sauvetage Canada ou une division provinciale de la Société de sauvetage à l'aide du processus de révision des certifications.
- Être un athlète inscrit avec la Société de sauvetage Canada.
- Pour participer à une compétition de sauvetage sportif, vous devez être affilié/membre de votre division provinciale.
- Vous devez être en mesure de satisfaire aux normes de préparation aux compétitions (en vigueur à compter du 1^{er} juin 2025).
- Les brevets requis seront identifiés dans la trousse de compétition.
- Les records canadiens seront reconnus pour les catégories 15-18 ans, seniors et maîtres en bassin long.
- Les records canadiens seront reconnus pour les catégories 15-18 ans, seniors et maîtres en bassin court. Ces records seront reconnus à partir du XX.

Les records pour les maîtres peuvent être accomplis par les nageurs dans la catégorie senior.

2.2 CATÉGORIES

- 15–18 ans : Les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 15 ans et d'au maximum 18 ans au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition.
- Seniors: Les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition.

- Maîtres: Les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition.
- Les groupes d'âge pour les maîtres sont : 18-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85-89, 90-94, 95-100, 100+.

2.3 MANNEQUINS

Les mannequins identifiés dans l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur représentent le standard d'acceptabilité pour les compétitions. Toutes déviations à ce standard seront identifiées dans le processus de sanction de la compétition.

2.4 LES RÉSULTATS ET LES RECORDS

Les records canadiens

La Société de sauvetage reconnaîtra les records individuels chez les hommes et les femmes et les records d'équipe pour les épreuves identifiées dans le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* et qui sont sanctionnées par la Société de sauvetage Canada.

La Société de sauvetage ne tient pas compte de records pour les épreuves se déroulant en eau libre à cause des conditions changeantes tels que les brisants, les marées, les courants et les conditions de la plage.

Tous les records canadiens établis durant les épreuves en piscines lors des championnats mondiaux de sauvetage, les championnats en sauvetage du Commonwealth ou des Championnats canadiens devront être automatiquement approuvés. Les records canadiens établis lors d'autres compétitions devront être approuvés s'ils se conforment aux conditions suivantes :

- i) La Société de sauvetage reconnaîtra uniquement un record canadien établi par un athlète canadien.
- ii) La Société de sauvetage reconnaîtra seulement un record canadien lors des épreuves en équipe à la condition que tous les membres de l'équipe soient éligibles à détenir des records canadiens, sont tous enregistrés avec le même club et sont éligible à participer à des compétitions pour le club en question.
- iii) Tous les records doivent avoir été établis lors de compétitions se déroulant en présence du public et qui ont été annoncées

publiquement trois jours avant la tenue de ladite compétition. Lors d'une course individuelle contre la montre ayant été homologuée par la Société de sauvetage en tant que test chronométrique au cours d'une compétition, il n'est pas requis de faire paraître une annonce trois jours avant cette course.

- iv) Les temps qui sont égaux au 1/100e de seconde près seront reconnus comme étant des records équivalents et les athlètes ayant établi ces temps équivalents seront considérés comme « codétenteur ». Seul le temps du gagnant d'une course peut être soumis pour le faire enregistrer comme record canadien. Si une égalité se produit lors d'une course au cours de laquelle un record a été établi, chaque athlète ayant égalisé le record sera considéré comme gagnant.
- v) Les autorités responsables au sein du comité organisateur de la compétition doivent soumettre une demande pour la reconnaissance d'un record canadien. Cette demande doit être signée par une personne représentante de la Société de sauvetage confirmant que tous les règlements ont été respectés. Cette demande doit parvenir à la Société de sauvetage Canada au plus tard 30 jours après la compétition.
- vi) Suite à la réception de la demande et la confirmation que les renseignements qu'elle contient sont conformes et que la demande est exacte, la Société de sauvetage déclarera et publiera le record canadien et fera parvenir à l'athlète un certificat de record canadien.

À l'exception de ce qui suit : des records canadiens pourraient être considérés pour leur acceptation pour toutes les compétitions sanctionnées par l'*International Life Saving Federation*.

Si la demande de record canadien n'est pas acceptée, elle sera référée à la Commission du sauvetage sportif.

Records mondiaux ou du Commonwealth

L'*International Life Saving Federation* et la *Royal Life Saving Society* reconnaissent toutes les deux les records mondiaux et du Commonwealth respectivement. Consultez l'*ILS Competition Rule Book* et le *RLSS Commonwealth Competition Manual* en vigueur pour de plus amples informations à ce sujet.

2.5 LES UNIFORMES ET L'ÉQUIPEMENT DES ÉQUIPES

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*. Pour les championnats canadiens, veuillez consulter le *Livret pour*

les championnats canadiens de sauvetage sportif.

2.6 LE CODE DE CONDUITE

Les athlètes doivent respecter le Code de conduite de la Société de sauvetage Canada et les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

2.7 MAUVAISE CONDUITE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

2.8 LES DISQUALIFICATIONS ET CLASSIFICATIONS « N'A PAS TERMINÉ »

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

2.9 LES PROTÊTS ET APPELS

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book* et le *Livret pour les championnats canadiens de sauvetage sportif*.

2.10 AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

Pour maintenir le sport équitable et sans drogues améliorant les performances, l'AMA est l'autorité principale sur les normes et contrôles antidopage. L'ILS a adopté ces normes dans la pratique. Plus d'informations sur l'*ILS drug-free competition policy*.

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book* et le *Livret pour les championnats canadiens de sauvetage sportif*.

2.11 LES NORMES POUR LES INSTALLATIONS ET L'ÉQUIPEMENT AINSI QUE LES PROCÉDURES DE SCRUTATION

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Toutes les normes de scrutations doivent être respectées, et l'identification du processus sera fournie dans le *Livret pour les championnats canadiens de sauvetage sportif*.

3^e SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF

ÉPREUVE EN BASSIN LONG EN PISCINE



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

3^e Section
ÉPREUVES EN BASSIN LONG EN PISCINE

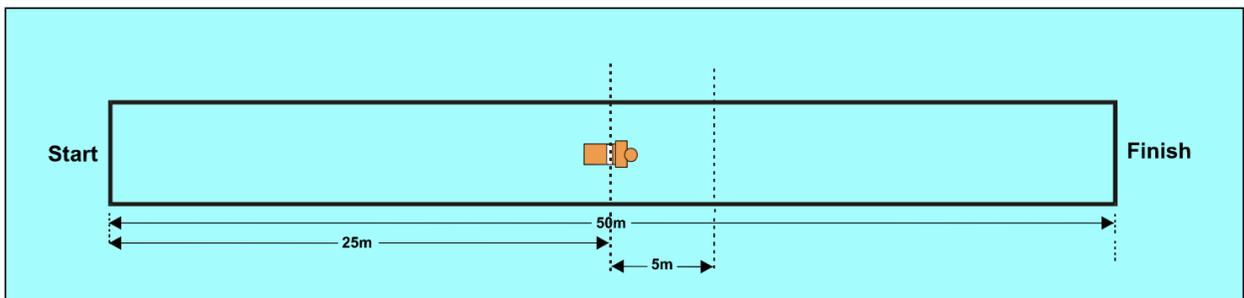
3.1 ÉPREUVES

NAGE AVEC OBSTACLES [200M ET 100M]



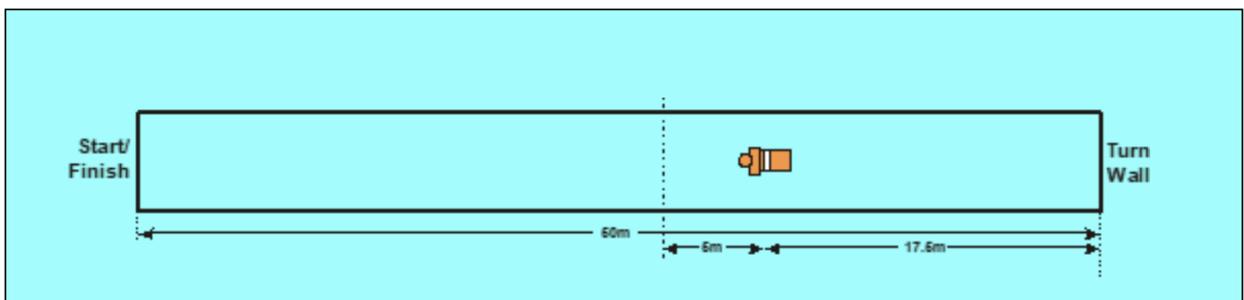
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

PORTAGE D'UN MANNEQUIN [50M]



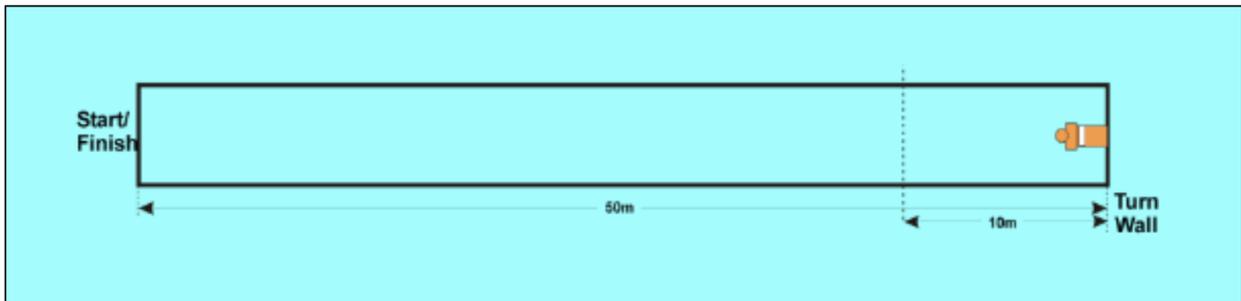
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETAGE COMBINÉ [100M]



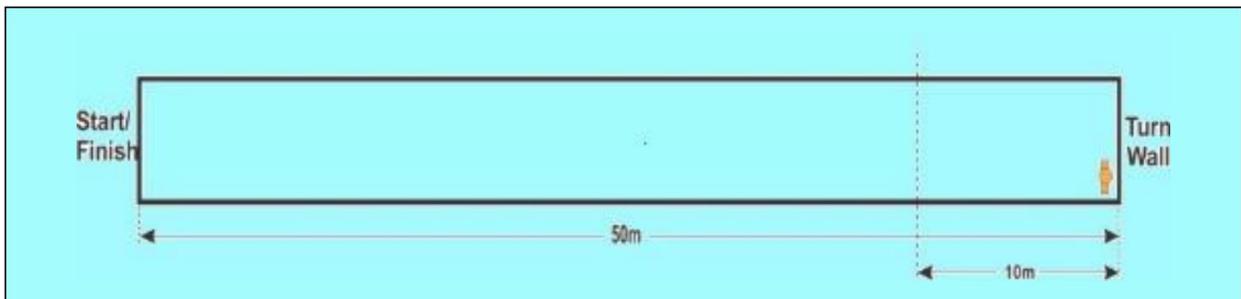
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

PORTAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES [100M]



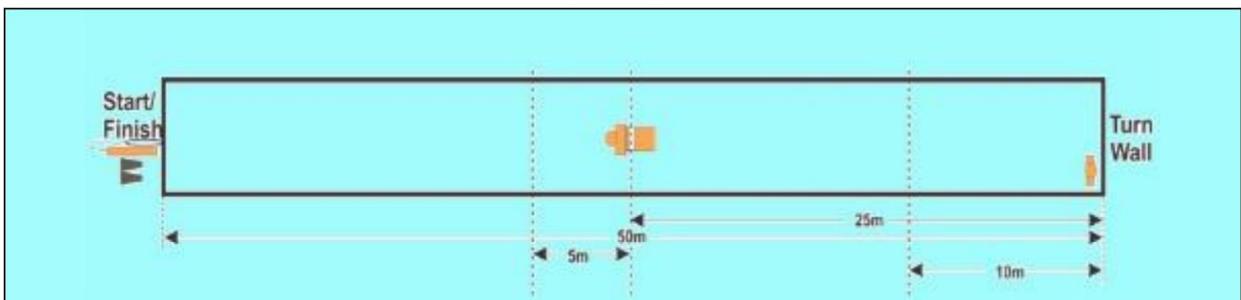
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

REMORQUAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES [100M]



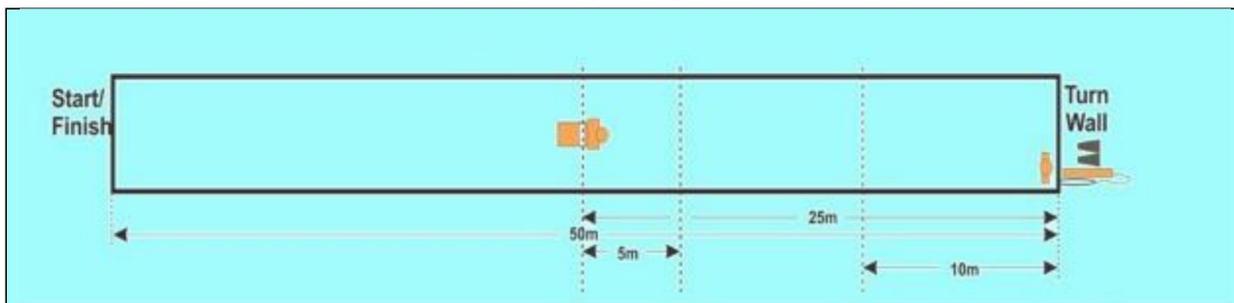
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETEUR D'ACIER [200M]



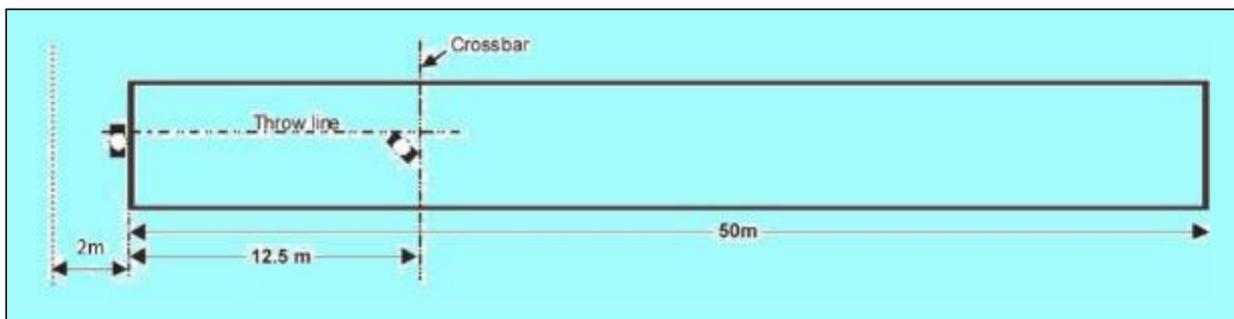
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETAGE COMBINÉ [100M]



Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

LANCER DE LA CORDE

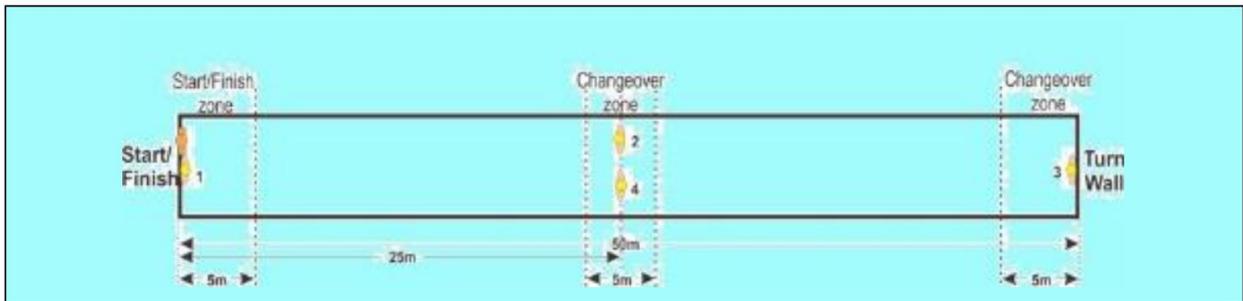


Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Remarque pour plus de clarté : L'extrémité de la corde doit être dans la surface de la paume de main du lanceur et directement allongée, ce qui signifie qu'elle ne peut pas être raccourcie ou enroulée vers la victime.

Remarque pour plus de clarté : L'*ILS Competition Rule Book* permet qu'une démarcation physique soit identifiée à l'arrière à 2m (ruban ou corde, etc.). Pour les compétitions canadiennes, cette démarcation est requise.

RELAIS AVEC MANNEQUIN [4X25M]



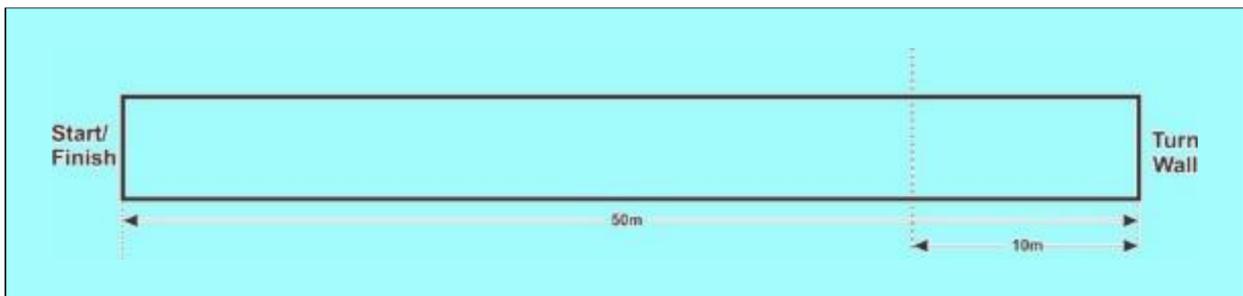
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS AVEC OBSTACLES [4X50M]



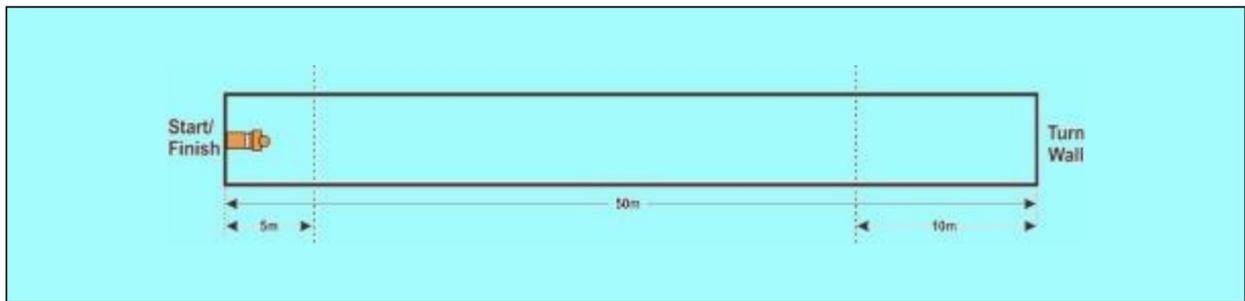
Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS DE SAUVETAGE COMBINÉ [4X50M]



Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS DE SAUVETAGE EN PISCINE [4X50M]



Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

3.2 CODES DE DISQUALIFICATION

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

4^e SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF

ÉPREUVES EN BASSIN COURT EN PISCINE



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

4^e Section

ÉPREUVES EN BASSIN COURT EN PISCINE

4.1 RÈGLES GÉNÉRALES

L'*International Life Saving Federation* (ILS) a publié pour la dernière fois un manuel de règlements pour les bassins courts en 2021. Les règles dans ce manuel n'ont pas été mises à jour pour s'aligner avec les changements dans l'*ILS Competition Rule Book* qui définit les règles en bassin long. Les épreuves en bassin court de l'ILS sont développées afin d'être des épreuves similaires, simplement réalisées en bassin court. Ce manuel utilise les épreuves telles que définies par l'ILS, mais mises à jour pour s'aligner aux règles de l'*ILS Competition Rule Book*. En cas de différence entre l'*ILS Competition Rule Book* et le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif*, le premier prévaut.

4.2 ÉPREUVES

NAGE AVEC OBSTACLES [200M ET 100M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage le parcours en passant sous l'obstacle immergé pour toucher le mur d'arrivée/le bord de la piscine.

1. Les compétiteurs doivent faire surface après le plongeon de départ et avant l'obstacle; après chaque passage sous l'obstacle; et après un virage avant de passer sous un obstacle.
2. Les compétiteurs peuvent pousser au fond de la piscine pour faire surface après chaque passage d'obstacle.
3. Nager dans, ou autrement heurter un obstacle n'est pas une action qui résulte en une disqualification.

Équipement

Obstacles: Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book – Facility and Equipment*.

L'obstacle est situé à 12.5m du mur de départ/bord et est au centre de la piscine. Les petits obstacles (35cm) peuvent être utilisés dans les circonstances où la profondeur de la piscine ne permet pas l'usage des grands (70cm) obstacles.

PORTAGE D'UN MANNEQUIN [50M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage 25m et récupère un mannequin submergé positionné contre le mur. Le compétiteur fait surface à moins de 5m de la ligne de récupération et nage 25m avec le mannequin jusqu'au mur d'arrivée/bord de la piscine.

1. Le compétiteur doit faire surface avant de plonger pour récupérer le mannequin.
2. Le compétiteur a 5m pour récupérer et positionner le mannequin dans une position de portage adéquate.
3. Le compétiteur n'a pas à toucher le mur de virage/le bord de la piscine lors de la récupération du mannequin.

Équipement

Positionnement du mannequin : Le mannequin est positionné sur le dos au fond de la piscine et la tête en direction du mur d'arrivée.

Dans une installation où l'aménagement n'offre pas un angle droit entre le mur et le fond de la piscine, le mannequin devrait être positionné le plus près possible du mur, à une distance maximale de 30cm tel que mesuré à la surface de l'eau.

SAUVETAGE COMBINÉ [100M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage 75m en style libre puis effectue un virage, plonge et nage sous l'eau vers un mannequin submergé situé à 12.5m du mur de virage/bord de la piscine.

Le compétiteur a 5m de la ligne de récupération pour amener le mannequin à la surface. Il le porte ensuite sur la distance restante jusqu'au mur d'arrivée/bord de la piscine.

1. Le compétiteur peut respirer durant le virage, mais non après que ses pieds ont quitté le dernier mur de virage/bord de la piscine jusqu'à ce qu'il fasse surface avec le mannequin.
2. À la marque de 75m, le compétiteur doit toucher le mur durant le virage et avant de se submerger pour récupérer le mannequin. Lorsqu'il quitte le mur après y avoir touché, il doit être

complètement submergé jusqu'à la récupération du mannequin à la marque de 12.5m.

3. L'athlète ne peut pas prendre assistance en se tenant au mur où à des accessoires dans la piscine.

Équipement

Positionnement du mannequin : Le mannequin est positionné sur le dos en contact avec le fond de la piscine, la tête orientée en direction de l'arrivée.

Remarque pour plus de clarté : Au mur de virage à 75m, le compétiteur doit demeurer en contact avec le mur après y avoir touché et, lorsque ses pieds quittent le mur, le compétiteur doit être submergé et le demeurer jusqu'à ce le mannequin ait été récupéré, tel que précisé dans le descriptif de l'épreuve.

PORTAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES [100M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage 50m en style libre avec des palmes et récupère un mannequin submergé. Le compétiteur fait surface avec le mannequin à l'intérieur des 10m du mur de virage/bord de la piscine. Le compétiteur porte le mannequin sur 50m (deux longueurs de 25m) vers l'arrivée. Après le virage à la marque de 75m, les compétiteurs doivent avoir le mannequin dans une position de portage correcte à l'intérieur des 5m suivant le mur de virage/bord de la piscine. Cette épreuve est complétée lorsque le compétiteur touche le mur d'arrivée/bord de la piscine.

1. Les compétiteurs n'ont pas à toucher au mur lorsqu'ils récupèrent le mannequin.
2. Les compétiteurs peuvent se pousser au fond de la piscine lorsqu'ils font surface avec le mannequin.
3. Les compétiteurs doivent toucher au mur de virage/bord de la piscine avec n'importe quelle partie de leur corps à la marque de 75m.
4. Les compétiteurs peuvent se pousser avec les pieds au virage de la marque de 75m.
5. Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

Remarque pour plus de clarté : Comme précisé dans l'*ILS Competition Rule Book* les règles de portage du mannequin s'appliquent, incluant celle précisant qu'une fois le mannequin récupéré, le compétiteur doit demeurer en contact avec le mannequin en tout temps jusqu'à la complétion de l'épreuve.

Équipement

Positionnement du mannequin : Le mannequin est positionné sur le dos en contact avec le fond de la piscine, la tête orientée en direction de l'arrivée.

Dans une installation où l'aménagement n'offre pas un angle droit entre le mur et le fond de la piscine, le mannequin devrait être positionné le plus près possible du mur, à une distance maximale de 30cm tel que mesuré à la surface de l'eau.

REMORQUAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES [100M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage 50m en style libre avec des palmes et une bouée tube. Après avoir touché le mur de virage/bord de la piscine et à l'intérieur de la zone de récupération de 10m, le compétiteur attache correctement la bouée tube autour d'un mannequin et le remorque sur 50m (deux longueurs de 25m) jusqu'à l'arrivée. La corde de la bouée tube doit être complètement tendu dès que possible et avant que la tête du mannequin traverse la ligne de 10m. L'épreuve est terminée lorsque le compétiteur touche au mur d'arrivée/bord de la piscine.

1. Les compétiteurs doivent toucher le mur de virage/bord de la piscine avec n'importe quelle partie de leur corps à la marque de 75m.
2. Le visage du mannequin doit demeurer au-dessus de la surface lors du virage à la marque de 75m.
3. Les compétiteurs ne seront pas disqualifiés sur la corde de la bouée tube n'est pas complètement tendue lors du virage à la marque de 75m.
4. Suite au virage à la marque de 75m, la corde de la bouée tube doit être complètement tendu dès que possible et avant que la tête du mannequin traverse la ligne de 10m.
5. Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

SAUVETEUR D'ACIER [200M ET 100M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve [100m]

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé. Le compétiteur nage 25m en style libre puis plonge pour récupérer un mannequin submergé. Le compétiteur fait surface avec le mannequin à l'intérieur des 5m de la zone de récupération puis le porte jusqu'au mur de virage. Après avoir touché le mur, le compétiteur relâche le mannequin.

Dans l'eau, le compétiteur enfle des palmes et une bouée tube puis nage 25m en style libre. Après avoir touché le mur de virage/bord de la piscine et à l'intérieur de la zone de récupération de 10m, le compétiteur attache correctement la bouée tube autour d'un mannequin et le remorque jusqu'à l'arrivée. La corde de la bouée tube doit être complètement tendu dès que possible et avant que la tête du mannequin traverse la ligne de 10m.

L'épreuve est terminée lorsque le compétiteur touche au mur d'arrivée/bord de la piscine.

Description de l'épreuve [200m]

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé ou un départ dans l'eau. Le compétiteur nage 75m en style libre puis plonge pour récupérer un mannequin submergé. Le compétiteur fait surface avec le mannequin à l'intérieur des 5m de la zone de récupération puis le porte sur 25m jusqu'au mur de virage. Après avoir touché le mur, le compétiteur relâche le mannequin.

Dans l'eau, le compétiteur enfle des palmes et une bouée tube puis nage 50m en style libre. Après avoir touché le mur de virage/bord de la piscine et à l'intérieur de la zone de récupération de 10m, le compétiteur attache correctement la bouée tube autour d'un mannequin et le remorque sur 50m (2 longueurs de 25m) jusqu'à l'arrivée. La corde de la bouée tube doit être complètement tendu dès que possible et avant que la tête du mannequin traverse la ligne de 10m.

L'épreuve est terminée lorsque le compétiteur touche au mur d'arrivée/bord de la piscine.

1. Les compétiteurs n'ont pas à toucher au mur au virage de 75m lorsqu'ils récupèrent le mannequin submergé.

2. Les compétiteurs doivent toucher le mur de virage/bord de la piscine avec n'importe quelle partie de leur corps à la marque de 175m.
3. Le visage du mannequin doit demeurer au-dessus de la surface lors du virage à la marque de 175m.
4. Les compétiteurs ne seront pas disqualifiés sur la corde de la bouée tube n'est pas complètement tendue lors du virage à la marque de 175m.
5. Suite au virage à la marque de 175m, la corde de la bouée tube doit être complètement tendu dès que possible et avant que la tête du mannequin traverse la ligne de 10m.
6. Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

Équipement

Positionnement du mannequin : Le mannequin est positionné sur le dos en contact avec le fond de la piscine, la tête orientée en direction de l'arrivée.

Dans une installation où l'aménagement n'offre pas un angle droit entre le mur et le fond de la piscine, le mannequin devrait être positionné le plus près possible du mur, à une distance maximale de 30cm tel que mesuré à la surface de l'eau.

LANCER DE LA CORDE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Remarque pour plus de clarté : L'extrémité de la corde doit être dans la surface de la paume de main du lanceur et directement allongée, ce qui signifie qu'elle ne peut pas être raccourcie ou enroulée vers la victime.

Remarque pour plus de clarté : L'*ILS Competition Rule Book* permet qu'une démarcation physique soit identifiée à l'arrière à 2m (ruban ou corde, etc.). Pour les compétitions canadiennes, cette démarcation est requise.

RELAIS AVEC MANNEQUIN [4X25M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

À tour de rôle, quatre compétiteurs portent un mannequin sur environ 25m chacun.

1. Le premier compétiteur débute dans l'eau en tenant le mannequin d'une main et le mur de départ/bord de piscine ou plot de départ avec l'autre main. Au signal acoustique, le compétiteur porte le mannequin sur 25m pour toucher au mur de virage/bord de la piscine et transfère le mannequin au deuxième compétiteur, qui est en contact avec le mur de virage/bord de la piscine ou plot de départ avec au moins une main. Le deuxième compétiteur peut toucher au mannequin avant que le premier compétiteur touche le mur, mais le premier compétiteur ne peut pas relâcher le mannequin avant d'avoir touché au mur. Le deuxième compétiteur doit demeurer en contact avec le mur avec sa main jusqu'à ce que le premier compétiteur touche au mur.
2. Le deuxième compétiteur porte le mannequin sur 25m pour toucher au mur de virage/bord de la piscine et transfère le mannequin au troisième compétiteur, qui est en contact avec le mur de virage/bord de la piscine ou plot de départ avec au moins une main. Le troisième compétiteur peut toucher au mannequin avant que le deuxième compétiteur touche le mur, mais le deuxième compétiteur ne peut pas relâcher le mannequin avant d'avoir touché au mur. Le troisième compétiteur doit demeurer en contact avec le mur avec sa main jusqu'à ce que le deuxième compétiteur touche au mur.
3. Le troisième compétiteur porte le mannequin sur 25m pour toucher au mur de virage/bord de la piscine et transfère le mannequin au quatrième compétiteur, qui est en contact avec le mur de virage/bord de la piscine ou plot de départ avec au moins une main. Le quatrième compétiteur peut toucher au mannequin avant que le troisième compétiteur touche le mur, mais le troisième compétiteur ne peut pas relâcher le mannequin avant d'avoir touché au mur. Le quatrième compétiteur doit demeurer en contact avec le mur avec sa main jusqu'à ce que le troisième compétiteur touche au mur.
4. Le quatrième compétiteur complète l'épreuve en portant le mannequin sur 25m pour toucher au mur d'arrivée/bord de piscine avec n'importe quelle partie de son corps.

Remarque pour plus de clarté : Les échanges de mannequin doivent se faire à l'intérieur de la zone de transition de 5m. Le compétiteur quittant la zone de transition doit porter le mannequin dans une position de portage correcte lorsque la tête du mannequin franchit la marque de 5m.

Remarque pour plus de clarté : Le nageur entrant peut aider le nageur sortant en poussant le mannequin à condition que le nageur entrant ait

relâché le mannequin avant que la tête du mannequin ne franchisse la marque de 5m.

RELAIS AVEC OBSTACLES [4X50M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Au signal acoustique de départ, les compétiteurs effectuent un départ plongé ou un départ dans l'eau. Le premier compétiteur nage 50m en style libre en passant sous l'obstacle à chaque longueur. Lorsque le premier compétiteur touche le mur de virage/bord de la piscine, les deuxième, troisième et quatrième compétiteurs répètent la procédure à leur tour.

1. Les compétiteurs doivent faire surface après le plongeon de départ ou le départ dans l'eau avant de passer l'obstacle et après chaque passage. Faire surface signifie que la tête du compétiteur brise le plan horizontal de la surface de l'eau.
2. Les compétiteurs peuvent pousser au fond de la piscine pour faire surface après chaque passage d'obstacle.
3. Nager dans, ou autrement heurter un obstacle n'est pas une action qui résulte en une disqualification.
4. Les premier, deuxième et troisième compétiteurs doivent quitter la piscine à la fin de leur segment du relais sans obstruer les autres compétiteurs. Ces derniers ne peuvent pas retourner dans l'eau.

Note 1 : Lorsque les premier, deuxième et troisième compétiteurs ont terminé leur segment de la course, ils doivent sortir de la piscine immédiatement et ne pas causer d'interférence avec les autres équipes participantes à la course.

Note 2 : Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

Équipement

Obstacles: Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book – Facility and Equipment*.

L'obstacle est situé à 12.5m du mur de départ/bord et est au centre de la piscine. Les petits obstacles (35cm) peuvent être utilisés dans les circonstances où la profondeur de la piscine ne permet pas l'usage des grands (70cm) obstacles.

RELAIS DE SAUVETAGE COMBINÉ [4X50M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Le premier compétiteur : Au signal acoustique de départ, le premier compétiteur effectue un départ plongé ou un départ dans l'eau. Il nage 50m en style libre sans palme.

Le deuxième compétiteur : Lorsque le premier compétiteur touche le mur, le deuxième compétiteur effectue un départ plongé ou un départ dans l'eau et nage 50m en style libre avec palmes.

Le troisième compétiteur : Lorsque le deuxième compétiteur touche le mur après 100m de course, le troisième compétiteur effectue un départ plongé ou un départ dans l'eau et nage 50m en style libre sans palme en remorquant une bouée tube. Le troisième compétiteur touche le mur de départ/arrivée/bord de la piscine.

Le quatrième compétiteur : Le quatrième compétiteur est dans l'eau, portant des palmes et touche le mur de la piscine/plot de départ avec au moins une main. Il enfile la bouée tube. Le quatrième compétiteur peut toucher n'importe quelle partie de la sangle de la bouée tube, mais doit demeurer en contact avec le mur/bord de la piscine avec une main jusqu'à ce que le troisième compétiteur touche le mur après 150m de course. Le troisième compétiteur, jouant le rôle de « victime », agrippe la bouée tube et/ou le crochet à deux mains pour être remorqué sur 50m par le quatrième compétiteur, jusqu'à l'arrivée.

Note 1 : Le sauveteur (no. 4) doit toucher au mur de virage/bord avec n'importe quelle partie de son corps au virage de 175m.

Note 2 : Lors du virage à 175m, la victime (no. 3) n'a pas le droit de se pousser du mur de virage/bord avec ses pieds.

Note 3 : Les équipes ne seront pas disqualifiées si la corde la bouée tube n'est pas pleinement étendue durant le virage à 175m.

Note 4 : La corde de la bouée tube doit être pleinement étendue le plus rapidement possible et avant que la tête de la victime franchisse la marque de 10m après le virage à 175m.

Note 5 : Lorsque les premier, deuxième et troisième compétiteurs ont terminé leur segment de la course, ils doivent sortir de la piscine immédiatement et ne pas causer d'interférence avec les autres équipes participantes à la course.

Note 6 : Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

RELAIS DE SAUVETAGE EN PISCINE [4X50M]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Description de l'épreuve

Le premier compétiteur : Au signal acoustique de départ, le premier compétiteur effectue un départ plongé ou un départ dans l'eau. Il nage 50m en style libre sans palme.

Le deuxième compétiteur : Lorsque le premier compétiteur touche le mur, le deuxième compétiteur effectue un départ plongé ou un départ dans l'eau et nage 50m avec palmes et plonge pour récupérer un mannequin submergé. Le second compétiteur n'a pas à toucher au mur/bord après 100m de course avant de passer le mannequin au troisième compétiteur.

Note: Le deuxième nageur peut nager toute la distance sous l'eau avant de récupérer le mannequin ou il peut faire surface une ou plusieurs fois après le départ et avant de récupérer le mannequin.

Le troisième compétiteur : Le troisième compétiteur attend dans l'eau (sans palme) en tenant le mur/bord ou plot de départ avec au moins une main. Le troisième compétiteur peut toucher (mais pas agripper) le mannequin avant qu'il ne fasse surface. Lorsque le mannequin brise la surface de l'eau, le compétiteur peut en prendre contrôle et relâcher sa prise au mur/bord ou plot de départ à 100m du début de la course. Le troisième compétiteur porte alors le mannequin sur 50m et touche au mur/bord à 150m du début de la course avant de passer le mannequin au quatrième compétiteur.

Le quatrième compétiteur : Le quatrième compétiteur attend dans l'eau (avec palmes) en tenant le mur/bord ou plot de départ avec au moins une main. Le quatrième compétiteur peut toucher au mannequin avant que le troisième compétiteur touche le mur, mais le troisième compétiteur ne peut pas relâcher le mannequin avant de toucher au mur. Le quatrième compétiteur doit demeurer en contact (avec la main) avec le mur/bord à 150m du début de la course jusqu'à ce que le troisième compétiteur touche le mur. Le quatrième compétiteur porte alors le mannequin sur 50m pour toucher au mur/bord d'arrivée avec n'importe quelle partie de son corps.

Note 1 : Les compétiteurs doivent toucher au mur de virage/bord de la piscine avec n'importe quelle partie de leur corps aux virages situés à 25, 75, 125 et 175m du début de la course.

Note 2 : Aux virages, les compétiteurs peuvent se pousser du mur/bord de virage avec leurs pieds.

Note 3 : Lorsque les premier, deuxième et troisième compétiteurs ont terminé leur segment de la course, ils doivent sortir de la piscine immédiatement et ne pas causer d'interférence avec les autres équipes participantes à la course.

Note 4: Toutes les autres conditions de l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur pour cette épreuve s'appliquent.

4.3 CODES DE DISQUALIFICATION

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

5^e SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF
COMPÉTITIONS OCÉANIQUES



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

5^e Section
COMPÉTITIONS OCÉANIQUES

5.1 CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COMPÉTITIONS EN PLAGES ET OCÉAN

Les conditions générales pour les compétitions en plage et océan sont définies dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Pour des raisons de sécurité, les athlètes participants aux entraînements et compétitions canadiennes doivent porter des vestes à haute visibilité en lycra pour les épreuves océaniques. Les athlètes et les porteurs d'équipement qui entrent dans l'eau au-delà des chevilles doivent porter une veste à haute visibilité approuvée et un bonnet de club de leur équipe. Pour les plans d'eau canadiens, les couleurs suivantes sont permises : **(à haute visibilité seulement) orange, rose, vert ou jaune**. L'hôte de la compétition a la responsabilité de déterminer la couleur la plus adaptée aux conditions de l'eau sur le site où une compétition est tenue. Le responsable de la sécurité s'assure que tous les compétiteurs et porteurs d'équipement portent leur veste à haute visibilité et de s'assurer que les couleurs sont constantes et toujours visible dans l'eau. Puisqu'il s'agit d'une norme de sécurité, un compétiteur ou porteur d'équipement qui n'a pas de veste à haute visibilité ne pourra pas entrer dans l'eau. Cette norme s'applique aux bénévoles tels que déterminé par le responsable de la sécurité en fonction des conditions environnementales.

La trousse de compétition identifiera les particularités et détails concernant l'emplacement de la compétition. La trousse comprendra un plan de sécurité complet abordant les meilleures pratiques pour réduire les risques pour les bénévoles et les compétiteurs. Un exposé quotidien des normes de sécurité sera offert par le responsable de la sécurité avant le début de la compétition.

5.2 ÉPREUVES

NAGE DANS LES BRISANTS

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

NAGE DANS LES BRISANTS EN ÉQUIPE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETAGE AVEC BOUÉE TUBE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

COURSE AVEC BOUÉE TUBE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

COURSE-NAGE-COURSE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

DRAPEAUX SUR PLAGES

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SPRINT SUR PLAGES [70m et 90m]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS SPRINT SUR PLAGES

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

COURSE SUR PLAGES [2km et 1km]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS DE COURSE SUR PLAGES [3x 1km]

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

COURSE DE SURFSKI

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS DE SURFSKI

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

COURSE D'AQUAPLANE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS D'AQUAPLANE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETAGE AVEC AQUAPLANE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETEUR OCÉANIQUE

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

SAUVETEUR OCÉANIQUE EN M

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS SAUVETEURS OCÉANIQUES

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

RELAIS SAUVETEURS OCÉANIQUES EN M

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

5.3 CODES DE DISQUALIFICATION

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book*.

6^e SECTION – MANUEL CANADIEN DE RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS DE
SAUVETAGE SPORTIF

ÉPREUVES DE PRIORITÉ (SERC)



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

6^e Section

ÉPREUVES DE PRIORITÉ (SERC)

L'épreuve de priorité (SERC) est une épreuve conçue pour mettre à l'épreuve l'initiative, le jugement, les connaissances, le travail d'équipe et les habiletés d'une équipe de sauveteurs. Une équipe est composée d'un minimum de 3 sauveteurs dans une équipe de 4 personnes. En équipe, ce groupe œuvrera à gérer une situation complexe comportant de nombreuses victimes. Il s'agit d'une épreuve chronométrée exposant les compétiteurs à un stress physique et mental. L'épreuve est jugée à l'aide du guide de l'ILS créé spécifiquement pour le scénario développé. Tous les efforts seront pris pour exposer les diverses équipes au même scénario – les acteurs joueront de la même manière chaque fois et les juges jugeront en respectant les mêmes paramètres à chaque fois. L'épreuve de priorité est faite sans catégorie distincte de genre. Les équipes peuvent être constituées de n'importe quelle combinaison d'hommes et de femmes.

Remarque pour plus de clarté : L'épreuve de priorité est une épreuve d'équipe et aucune substitution de membres n'est permise entre les préliminaires et la finale.

Référence : Selon les règles en vigueur dans l'*ILS Competition Rule Book* et dans l'*ILS SERC Coaches, Competitors, and Officials Guide*.

Pour nous joindre

Alberta et Territoires du Nord-Ouest

13123, rue 156 N-O
Edmonton, Alberta T5V 1V2
Téléphone : 780.415.1755
Courriel : experts@lifesaving.org
Site Internet : www.lifesaving.org

Bureau national

1145, chemin Hunt Club – Suite 001
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
Téléphone : 613.746.5694
Courriel : experts@sauvetage.ca
Site Internet : www.sauvetage.ca

Colombie-Britannique et Yukon

112-3989 promenade Henning
Burnaby, Colombie-Britannique V5C 6N5
Téléphone : 604.299.5450
Courriel : info@lifesaving.bc.ca
Site Internet : www.lifesaving.bc.ca

Manitoba

100-383, boulevard Provencher
Winnipeg, Manitoba R2H 0G9
Téléphone : 204.956.2124
Courriel : aquatics@lifesaving.mb.ca
Site Internet : www.lifesaving.mb.ca

Nouveau-Brunswick

70, rue Melissa
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3A 6W1
Téléphone : 506.455.5762
Courriel : info@lifesavingnb.ca
Site Internet : www.sauvetagenb.ca

Terre-Neuve et Labrador

11 rue Austin, CP 8065, Succursale « A »
St. John's, Terre-Neuve A1B 3M9
Téléphone : 709.576.1953
Courriel : info@lifesavingnl.ca
Site Internet : www.lifesavingnl.ca

Nouvelle-Écosse

5516, chemin Spring Garden – 4^e étage
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 1G6
Téléphone : 902.425.5450
Courriel : experts@lifesavingsociety.ns.ca
Site Internet : www.lifesavingsociety.ns.ca

Ontario

400, chemin Consumers
Toronto, Ontario M2J 1P8
Téléphone : 416.490.8844
Courriel : experts@lifeguarding.com
Site Internet : www.lifesavingsociety.com

Île-du-Prince-Édouard

CP 2411
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard C1A 8C1
Téléphone : 902.368.7757
Courriel : info@lifesavingsocietypei.ca
Site Internet : www.lifesavingsocietypei.ca

Québec

Maison du loisir et du sport
7665 boul. Lacordaire
Saint-Léonard, Québec H1S 2A7
Téléphone : 514.252.3100 ou 1.800.265.3093
Courriel : alerte@sauvetage.qc.ca
Site Internet : www.sauvetage.qc.ca

Saskatchewan

2224, rue Smith
Regina, Saskatchewan S4P 2P4
Téléphone : 306.780.9255
Courriel : lifesaving@sasktel.net
Site Internet : www.lifesavingsociety.sk.ca



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique